

ÉCONOMIE

Pour aider les entrepreneurs en détresse

REIMS L'Apesa, association nationale destinée à apporter une aide psychologique aux patrons dévastés, arrive dans le département à l'initiative d'une greffière du tribunal de commerce.



Axelle Delpy, mercredi, au tribunal de commerce. Cette greffière a créé l'antenne départementale de l'Apesa (aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë). M.L.

Axelle Delpy a de la suite dans les idées. En juillet 2017, cette greffière au tribunal de commerce de Reims mettait en place une cellule de soutien psychologique destinée à soutenir les patrons dont les entreprises connaissaient des difficultés telles qu'elles se répercutaient invariablement sur leurs vies personnelles. Témoin privilégié de ces multiples audiences hebdomadaires rythmées – notamment – par les liquidations judiciaires (voir par ailleurs), elle observait « ce qu'on appelle la règle des 3D : dépôt de bilan, dépression, divorce », expliquait-elle alors. L'idée, qui suscitait l'adhésion de tous les protagonistes sondés, consistait à « apporter un peu d'humanité au sein de la juridiction (...) On ne peut pas se contenter d'écouter des gens raconter leur malheur », justifiait-elle. Cinq séances gratuites auprès d'un thérapeute étaient proposées à l'entrepreneur fragilisé. Libre à lui, ensuite, de poursuivre à ses frais. Deux ans plus tard, Axelle Delpy récidive. La dynamique greffière lance la déclinaison départementale d'une association nationale, l'Apesa (aide psychologique aux

entrepreneurs en souffrance aiguë), créée à Saintes (Charente-maritime) en 2013 à l'initiative, déjà, d'un greffier du tribunal de commerce local.

Des formations seront dispensées pour sensibiliser "au repérage de la crise suicidaire"

En six ans, plus de cinquante antennes de l'Apesa ont été créées au sein des 134 tribunaux de commerce du pays. Le lancement officiel de l'Apesa 51 sera pour sa part effectué le 5 septembre, dans le cadre de la foire de Châlons-en-Champagne.

"NE PAS LES LAISSER REPARTIR COMME ÇA"

Cette année, le cas d'un entrepreneur a particulièrement secoué Axelle Delpy. Résumons-le : un homme en âge d'être à la retraite possède depuis près de quatre décennies une entreprise, réputée dans son secteur d'activité ; il a voulu la vendre à un jeune homme qui, avant que la transaction se réalise, est décédé ; toujours dans la perspective de se séparer de son entreprise, le vieil homme a mis son fils dans la boucle ; mais les médecins ont détecté chez ce dernier un problème de santé assez grave pour

À SAVOIR

- **Au cours de l'année 2018**, 309 procédures collectives se sont tenues devant le tribunal de commerce.
- **174 liquidations judiciaires** ont été prononcées.
- **125 redressements judiciaires** ont été prononcés.
- **10 sauvegardes** ont été recensées.

Ce mercredi, Axelle Delpy expliquait : « Nous sommes dans la droite ligne de ce qui a été fait en 2017 mais cela sera mieux structuré. » Alors que des affiches avaient été placardées en 2017 au tribunal de commerce pour faire connaître cette initiative, des formations seront

cette fois assurées auprès des professionnels – juges, mandataires, administrateurs, greffiers, experts-comptables – afin que ceux-ci puissent déclencher une alerte : « Ils seront sensibilisés à la détection et au repérage de la crise suicidaire et de la grande souffrance morale », détaille-t-elle.

"L'AIDE PROPOSÉE À QUELQU'UN QUI SOUFFRE N'EST JAMAIS REFUSÉE"

Une fiche-type, standardisée à l'échelle nationale, sera remplie par ces « sentinelles » qui pourront notamment cocher les « éléments observés ou exprimés » chez des entrepreneurs fragilisés. Liste non exhaustive : sentiment de tristesse, d'inutilité, de honte, menace de saisie de biens, ruptures de

liens sociaux, problème de santé, etc.

En moins de 24 heures après le mail de la « sentinelle », une prise de contact sera déclenchée : « L'intérêt de notre démarche réside aussi dans la rapidité de la réponse. Depuis 2013, 2 221 fiches-alerte ont été émises, justifie Axelle Delpy. Rien ne peut se faire sans l'accord de la personne en souffrance, à qui il faut expliquer en quoi consiste le dispositif. Le retour d'expérience montre que l'aide proposée à quelqu'un qui souffre n'est jamais refusée. » Après l'émission de la fiche-alerte, tout se fera dans la confidentialité vis-à-vis de ceux qui se voient « offrir un sas de décompression pour mettre des mots sur leurs difficultés ; c'est un sujet qui me tient à cœur ». Depuis dix ans qu'Axelle Delpy agit dans l'enceinte judiciaire, de nombreuses situations l'ont marquée. « J'ai vu quelqu'un à l'audience dire : "Si ça continue, je vais me suicider" ; d'autres pleurent à la sortie de l'audience... » Précisons que les différents partenaires d'Apesa 51 permettront le financement de l'aide apportée à ceux qui vivent la disparition de leur entreprise comme une petite mort. ■

MATHIEU LIVOREIL

l'empêcher de prendre les rênes de l'entreprise. « Et voilà ce monsieur dans la salle d'audience complètement démuné... », se souvient la greffière. Son entreprise a dû être liquidée alors qu'elle représentait énormément dans sa vie. Avec en plus les problèmes de santé de son fils, sa situation était compliquée... Il y a des moments où on voit que les gens sont mal, on ne comprend même plus tout à fait ce qu'ils disent. Ce n'est pas possible de les laisser repartir comme ça en restant les bras croisés. »